

COMPTE-RENDU

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 26 JUILLET 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Date de convocation : 20 juillet 2017

Pouvoirs : 2

Absents : 2

L'an deux mille dix-sept, le vingt six juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Laurens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur ANGLADE François, maire.

PRESENTS : Mesdames BRISSON Isabelle, BOYER Odette, CONSTANTIN Corinne, FARDEL Rose-Marie, JALBY Geneviève,
Messieurs ANGLADE François, BRAL Amédée, LAFFOND Patrice, LUCAS Yves, ROMERO Jacques, WOHMANN Bertrand

ABSENTS Madame JALABERT qui donne procuration à Monsieur ROMERO Jacques
Madame ABBAL Marie qui donne pouvoir à Monsieur ANGLADE François
Monsieur FUENTES Thomas
Monsieur ROUQUIER Marcial

Monsieur Yves LUCAS est désigné comme secrétaire de séance

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017

Monsieur le Maire demande aux membres présents si, ils ont des observations à faire sur le compte-rendu de la séance du 12 JUILLET 2017 ;

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 JUILLET 2017 est APPROUVE A L'UNANIMITE

DELIBERATIONS

INDEMNITE DE FONCTIONS , DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE

Compte-tenu de la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, il est de ce fait nécessaire de modifier le régime indemnitaire communal.

Il faut donc tenir compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que cette indemnité est de 7 200.00 € par an

Il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ***VALIDE et FIXE L'ATTRIBUTION de l'indemnité à 7 200.00 € par an au bénéfice de la secrétaire général de mairie***
- ***DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à en poursuivre le suivi administratif et financier.***

CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 07 juin 2017 il avait été décidé d'engager une procédure pour désigner le prestataire qui fournira le restaurant scolaire à la rentrée 2017/2018. Compte tenu de son montant La commission d'appel d'offres a consulté trois fournisseurs ; Deux seulement ont répondu il s'agit de Sud Est Traiteur (fournisseur actuel) et les Halles Solanid. Lors de l'ouverture des plis il est ressorti, que la commission souhaitait retenir les Halles Solanid au motif qu'il est le mieux disant du fait qu'il ne travaille qu'en privilégiant les circuits courts et n'utilise que des produits frais

SUD-EST TRAITEUR propose le repas à 2.975 € TTC et LES HALLES SOLANID à 3.38 € TTC.

Monsieur le Maire signale qu'après entretien avec Les Halles SOLANID, celle-ci s'est engagée à fournir un four pour réchauffer 100 couverts . Le Conseil Municipal demande à la société les HALLES SOLANID s'il est possible d'avoir deux fours pour réchauffer chacun 50 couverts.

La commission d'appel d'offres demande au conseil municipal de se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE A L'UNANIMITE DE RETENIR LA PROPOSITION DES HALLES SOLANID ,**
- **DIT QUE LA SOCIETE SOLANID s'engage à livrer des fours à la commune de Laurens ;**
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette prestation de service. ;**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2017.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces y afférentes.**

CONVENTION PHILIPPE CAUCHI POUR SPECTACLE A LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire expose que dans sa programmation culturelle, la médiathèque de Laurens fait appel à des auteurs pour la présentation de différents spectacles ou expositions.

Il dépose sur le bureau la convention de Philippe CAUCHI POMPONI concernant une prestation pour le 16 septembre 2017 dans la cour du Château

Le montant de cette prestation est de 800.00 € TTC et prévoir un repas au regard des horaires du concert

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

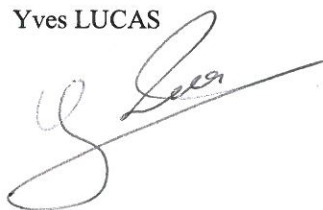
- **AUTORISE à L'UNANIMITE Monsieur le Maire à engager cette dépense,**
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en assurer le suivi administratif, technique et financier.**

LA SEMAINE DE 4 JOURS SUR LE GROUPE SCOLAIRE

Suite au résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves, la commune et l'académie valide le projet de la semaine des 4 jours

Le Secrétaire,

Yves LUCAS



Le Maire,

Francois ANGLADE

